

LES POSTES

LA POSSIBILITÉ DE CONVERTIR LE MINISTÈRE EN SOCIÉTÉ DE LA COURONNE—ON DEMANDE UN RAPPORT

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Dans un discours prononcé le 2 juin 1971, l'honorable ministre déclarait que des études étaient en cours pour étudier la possibilité de convertir le ministère des Postes en société de la Couronne. Peut-il dire si ces études sont terminées et si nous pouvons nous attendre à une déclaration bientôt?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Les études sont terminées, monsieur l'Orateur, et il reste au gouvernement à prendre une décision sur ce sujet.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons presque atteint la fin de la période des questions. Toutefois, on pourrait peut-être permettre au député de Hamilton-Ouest de poser une question.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—LES ESTIMATIONS ET LES OBJECTIFS POUR 1971 ET 1972

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que le programme de soutien de l'emploi de un milliard de dollars est maintenant en vigueur et que des consultations avec les provinces sur les objectifs en matière d'emploi s'imposent dans les plus brefs délais, le premier ministre peut-il maintenant nous donner des indications sur les estimations ou les objectifs que le programme a permises et qui ont récemment été révélées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le temps le permet-il?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, puis-je répéter ma question et l'adresser au premier ministre du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: En avons-nous le temps, monsieur l'Orateur?

M. Alexander: Étant donné que le gouvernement a récemment mis en vigueur son programme de soutien de l'emploi de un milliard de dollars et que le premier ministre rencontrera bientôt les représentants des provinces pour étudier la question, en raison de la nécessité d'établir des estimations ou des objectifs en matière d'emploi et de chômage pour le reste de l'année et pour 1972, le premier ministre nous dirait-il maintenant s'il a quelque extrapolation à l'esprit à cet égard?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est peut-être un peu tard pour me poser des questions, si le député veut une réponse détaillée. Il l'a reçue du ministre des Finances qui, dans ses réponses, a mentionné que nous voulions le moins de chômage possible.

[L'hon. M. Marchand.]

M. Baldwin: Le premier ministre a-t-il encore foi en le ministre des Finances?

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail a déclaré, qu'en mettant les choses au mieux, le niveau de chômage des gouvernements s'établissait en moyenne à 4.8 p. 100 environ. Les politiques du gouvernement visent-elles actuellement à s'en tenir à ce niveau moins élevé de chômage et, si oui, le gouvernement aspire-t-il à cet objectif en 1972?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis vraiment pas donner ce chiffre. Un député du NPD à la Chambre a mentionné 4.5 p. 100 et certains Conservateurs en ont fait mention aussi. Nous visons un chiffre réellement bas.

M. Nielsen: Ma foi, je dois dire que c'est différent.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons dépassé la période des questions. Certains députés n'ont pas eu l'occasion de poser des questions. Je me sens particulièrement coupable envers le député de Kootenay-Ouest qui aimerait poser une question supplémentaire. On pourra lui donner la priorité demain afin qu'il poursuive le sujet qu'il a amorcé aujourd'hui. Passons à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude, interrompue le mardi 19 octobre, du bill C-259, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, présenté par l'honorable M. Benson.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Mazankowski: Avant l'ajournement, hier soir, je mentionnais l'effet que les mesures contenues dans le bill C-259 auront sur le milieu agricole et sur les profits des entreprises commerciales directement connexes à l'industrie agricole. Je parlais en particulier de l'effet de la taxe sur les gains en capital—l'élimination de la dépréciation directe de la machinerie agricole et l'effet qu'elle aura sur la vente d'instruments aratoires qui touche directement et indirectement le milieu rural. Il y a d'autres personnes qui partagent mon opinion.

Je veux citer un extrait d'une lettre que j'ai reçue d'un conseiller en fiscalité de Lloydminster, en Saskatchewan. Il remplit les fonctions de conseiller en fiscalité et de comptable auprès de plus de 800 contribuables, en majorité des agriculteurs, des petits commerçants et des petites sociétés. Cette lettre est datée du 28 juin 1971 et se lit ainsi:

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les nombreuses ramifications des modifications fiscales, il nous semble qu'un autre coup a été porté à l'agriculture et à la petite entreprise.